RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00160
Numéro SIREN : 789 555 265
Nom ou dénomination : ABC PLASTURGIE

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2023 sous le numéro de dépôt 15900

JLP Expertise Comptable

Gilles Marie - Jean-Luc Pierrelée

SAS ABC PLASTURGIE

91 CHEMIN SUR ROCHE

01250 SIMANDRE SUR SURAN

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Certifié conforme à l'original

Dossier N° 007087 en Euros.

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	260 467	260 467		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	665 538	272 602	392 935	144.14
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	289 320	422 935	133 616-	31.59-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 226 324	967 005	259 320	26.82
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	58 038	83 236	25 198-	30.27-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 246	4 096	150	3.66
	Dettes fiscales et sociales	11 148	6 983	4 165	59.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	73 432	94 315	20 883-	22.14-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 299 756	1 061 319	238 436	22.47
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	73 432	94 315		

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/06/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	107 160		107 160	107 160		
Chiffre d'affaires NET	107 160		107 160	107 160		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 800	1 800		
Autres produits			1	2	2-	76.42-
Total des Produits d'exploitation (I)			108 961	108 962	2-	0.00-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			19 846	20 420	574-	2.81-
Impôts, taxes et versements assimilés			1 092	1 024	68	6.64
Salaires et traitements			70 800	70 800		
Charges sociales			29 357	29 349	8	0.03
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			659	659		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			3	76	73-	95.63-
Total des Charges d'exploitation (II)			121 758	122 329	570-	0.47-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			12 798-	13 366-	569	4.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	300 000	435 000	135 000-	31.03-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 118	209	909	435.41
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	301 118	435 209	134 091-	30.81-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	301 118	435 209	134 091-	30.81-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	288 321	421 842	133 522-	31.65-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	999-	1 093-	94	8.60
Total des produits (I+III+V+VII)	410 079	544 171	134 092-	24.64-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	120 759	121 236	476-	0.39-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	289 320	422 935	133 616-	31.59-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Composition du capital social	x
Titres immobilisés	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

- Immobilisations

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens d'après la méthode prospective dite simplifiée. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables anciennes ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

En application des mesures de tolérance, il a été opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des immobilisations calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif.

- Immobilisations Financières

La valeur des éléments de l'actif financier immobilisé correspond à la valeur d'entrée des titres de participation dans le patrimoine de la société.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur vénale à la date de clôture.

- Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

- Eléments exceptionnels

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, ont été laissés en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

-Impôt sur les bénéfices - Intégration fiscale

La société ABC Plasturgie est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe ABC Plasturgie. Elle agit en tant que tête de groupe

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	777		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 300		
TOTAL	3 077		
Autres participations	301 000		
TOTAL	301 000		
TOTAL GENERAL	304 077		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			777	777
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 300	2 300
TOTAL			3 077	3 077
Autres participations			301 000	301 000
TOTAL			301 000	301 000
TOTAL GENERAL			304 077	304 077

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	513	259		772
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 752	400		2 152
TOTAL	2 265	659		2 924
TOTAL GENERAL	2 265	659		2 924

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	259				
Matériel de bureau informatique mobilier	400				
TOTAL	659				
TOTAL GENERAL	659				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	10 000			10 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 828
Dettes fiscales et sociales	488
Total	4 316

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 145
Total	1 145

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SARL INPLAST	130 000	986 886	100.00	300 000	300 000			1 738 451	219 729		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI ABC IMMO			20.00								
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		153	812	659-	81.17-
21820000	Matériel de transport	777	777		
21830000	Mat bureau et informatique	2 300	2 300		
28182000	Amort met de transport	772-	513-	259-	50.48-
28183000	Amort mat bureau et info	2 152-	1 752-	400-	22.83-
AUTRES PARTICIPATIONS		301 000	301 000		
26100000	Titre de participation	300 000	300 000		
26110000	Titres abc immo	1 000	1 000		
Total II		301 153	301 812	659-	0.22-
AUTRES CREANCES		71 722	75 487	3 765-	4.99-
44400000	Etat impot/benefice	56 019	53 665	2 354	4.39
44560000	Tva b/s	65	680	615-	90.45-
44583000	Tva/ fact non parvenu	638	616	22	3.57
45510000	C/courant abc immo	15 000	20 000	5 000-	25.00-
46710000	Débiteur divers à rembourser		526	526-	100.00-
DISPONIBILITES		925 736	682 922	242 814	35.56
51200000	Compte bancaire opti pro 6461	880 000	650 000	230 000	35.38
51240000	Banque populaire abc	45 736	32 922	12 814	38.92
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 145	1 099	46	4.23
48600000	Charges constatees d avance	1 145	1 099	46	4.23
Total III		998 603	759 507	239 095	31.48
TOTAL GENERAL		1 299 756	1 061 319	238 436	22.47

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	10 000	10 000		
10130000 Capital appelé versé	10 000	10 000		
RESERVE LEGALE	1 000	1 000		
10611000 Reserve legale	1 000	1 000		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	260 467	260 467		
10632000 Reserve facultative	260 467	260 467		
REPORT A NOUVEAU	665 538	272 602	392 935	144.14
11000000 Report à nouveau	665 538	272 602	392 935	144.14
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	289 320	422 935	133 616-	31.59-
Total I	1 226 324	967 005	259 320	26.82
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	58 038	83 236	25 198-	30.27-
45100000 C/C Inplast	58 038	81 979	23 941-	29.20-
45512000 C.c delphine cocaud		1 257	1 257-	100.00-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 246	4 096	150	3.66
40100000 Fournisseurs général	418	400	18	4.50
40810000 Facture non parvenues	3 828	3 696	132	3.57
DETTES FISCALES ET SOCIALES	11 148	6 983	4 165	59.65
42100000 Renumeration personnel	3 916		3 916	
43100000 Securite social	2 507	2 465	42	1.72
43700000 Klesia	934	968	34-	3.51-
43730000 Generali cadres	319	325	6-	1.76-
43740000 Apicil	690	645	45	6.94
43860000 Charges sociales à payer	263	109	154	141.43
44210000 Prélèvement à la source	547	472	75	15.92
44551000 Tva tva a decaisser	1 746	1 786	40-	2.24-
44860000 Etat autres ch a payer	225	213	12	5.63
Total IV	73 432	94 315	20 883-	22.14-
TOTAL GENERAL	1 299 756	1 061 319	238 436	22.47

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	107 160	107 160		
70610100 Prestation abc plasturgie	107 160	107 160		
Chiffre d'affaires NET	107 160	107 160		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	1 800	1 800		
79100000 Avantage nature	1 800	1 800		
AUTRES PRODUITS	1	2	2-	76.42-
75800000 Pdt divers de gestion courante	1	2	2-	76.42-
Total des Produits d'exploitation	108 961	108 962	2-	0.00-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	19 846	20 420	574-	2.81-
60614000 Electricité Véhicule	536	28	508	NS
60640000 Matériels informatique	412		412	
61340000 Location vehicule	9 362	9 362		
61552000 Entretien vehicule	25	1 037	1 011-	97.55-
61600000 Prime d assurance	1 181	1 138	42	3.73
62260000 Honoraires comptables	3 786	3 633	153	4.21
62261000 Honnoraire comm. aux comptes	1 533	1 680	147-	8.73-
62262000 Hono. juridique	1 178	2 240	1 063-	47.43-
62270000 Frais actes et contentieux	265	43	221	510.92
62510400 Voyage et deplacement	986	717	269	37.45
62570000 Réception	114		114	
62780000 Service bancaire	468	541	73-	13.51-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 092	1 024	68	6.64
63120000 Taxe apprentissage	481	241	241	100.00
63330000 Formation continue	150	345	195-	56.48-
63510000 CFE	461	439	22	5.01
SALAIRES ET TRAITEMENTS	70 800	70 800		
64110000 Salaires appointement	69 000	69 000		
64130000 Avantages en nature	1 800	1 800		
CHARGES SOCIALES	29 357	29 349	8	0.03
64510000 Urssaf	19 088	19 063	24	0.13
64520000 Cotisations mutuelles	2 135	2 018	117	5.80
64530000 Cotisation retraite	6 846	6 968	122-	1.75-
64533000 Cotisations Prévoyance	1 288	1 299	11-	0.88-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	659	659		
68112000	659	659		
AUTRES CHARGES	3	76	73-	95.63-
65800000 Charges diverses	3	76	73-	95.63-
Total des Charges d'exploitation	121 758	122 329	570-	0.47-
Résultat d'exploitation	12 798-	13 366-	569	4.26

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	300 000	435 000	135 000-	31.03-
76100000 Dividendes Inplast	300 000	435 000	135 000-	31.03-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 118	209	909	435.41
76800000 Produit de participation	1 118	209	909	435.41
Total des Produits financiers	301 118	435 209	134 091-	30.81-
Résultat financier	301 118	435 209	134 091-	30.81-
Résultat courant avant impôts	288 321	421 842	133 522-	31.65-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	999-	1 093-	94	8.60
69500000 Impôt Société	999-	1 093-	94	8.60
Total des produits	410 079	544 171	134 092-	24.64-
Total des charges	120 759	121 236	476-	0.39-
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	289 320	422 935	133 616-	31.59-

BERNARD AMATE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

27/29 Avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Téléphone : 01.55.28.92.62
Télécopieur : 01.47.00.82.88

ABC PLASTURGIE

SAS au capital de 10.000 Euros
RCS 789 555 265 BOURG EN BRESSE

Siège social :
91, Chemin sur Roche
01250 SIMANDRE-SUR-SURAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2023

BERNARD AMATE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

ABC PLASTURGIE

SAS au capital de 10.000 Euros
RCS 789 555 265 BOURG EN BRESSE

Siège social :
91, Chemin sur Roche
01250 SIMANDRE-SUR-SURAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2023

Mesdames, Messieurs les Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS ABC PLASTURGIE** relatifs à l'exercice clos le 30/06/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portent notamment sur les principes comptables suivis et les évaluations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Nous avons ainsi procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérés comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS le 07 Décembre 2023

Bernard AMATE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ABC PLASTURGIE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91 chemin sur Roche - 01250 SIMANDRE-SUR-SURAN
789 555 265 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 289 320 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	289 320 Euros
A titre de dividendes	30 000 Euros
soit 3 Euros brut par actions	----------
Le solde	259 320 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 924 858 Euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000Bénéfice de l'exercice 289 320 Euros
A titre de dividendes 30 000 Euros
soit 3 Euros brut par actions ----------
Le solde 259 320 Euros

Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

